

VILLE DE NYONS

N° 93 / 2026

DECISION

Le Maire de la Commune de NYONS,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2026 donnant délégation au Maire pour la totalité des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de concert de l'Association **Page Blanche & Co**, située à BUISSON (84110) au 23, rue de la mairie, représentée par Véronique DREIFUSS, Présidente,

Le Maire de NYONS décide

ARTICLE 1^{er}

De passer une convention de partenariat avec l'association pour l'accueil d'un concert « **Une soirée à Vienne** » du quatuor à cordes **Page Blanche**, avec Iris SCIALOM en invitée d'honneur, dans le cadre du festival Page Blanche, le **Dimanche 11 octobre 2026 à 17h**, à l'**Eglise St Vincent** - 26110 NYONS,

ARTICLE 2

La Commune de NYONS s'engage à verser par virement administratif, sur présentation d'une facture et d'un RIB, la somme globale de **500 € TTC (cinq cent euros)**

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Mme la Préfète de la Drôme.

NYONS, le 14 Août 2026

Le Maire de NYONS,
Christian TEULADE

